

**DELIBERATION N° 18/053 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT  
ET D'HEBERGEMENT DE DEUX INTERVENANTS LORS DU DEPLACEMENT  
DE LA DELEGATION CORSE EN PENNSYLVANIE**

**SEANCE DU 28 MARS 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI  
M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 17/012 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2017 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales à signer tous les accords de coopération et déclarations découlant de la mise en œuvre de sa politique européenne et internationale,

**VU** la délibération n° 18/010 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'ouverture et à l'individualisation des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) par anticipation au vote du Budget Primitif 2018,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**VALIDE** la composition de la délégation corse pour le déplacement à Paoli City, en Pennsylvanie comme suit :

- **Pour le Conseil Exécutif de Corse :**

- Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
- La conseillère en charge des affaires internationales et européennes,
- La conseillère en charge du patrimoine, de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Le Président de l'Agence de développement économique de la Corse.

- **Pour l'Assemblée de Corse :**

- Le Président de l'Assemblée de Corse,
- Le Président du groupe « Femu a Corsica » ou son représentant,
- Le Président du groupe « Corsica Libera » ou son représentant,
- Le Président du groupe « Per l'avvene » ou son représentant,
- Le Président du groupe « Andà per dumane » ou son représentant,
- La Présidente du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » ou son représentant.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement pour Mme Catherine SORBA et M. Francis BERETTI compte tenu de leur nécessaire présence pour conduire avec le Président du Conseil Exécutif de Corse la délégation corse en Pennsylvanie, les 4, 5 et 6 avril 2018.

Ces frais sont évalués à 4 600 € : deux billets d'avion Paris-Philadelphie et hébergement.

Ils feront l'objet d'une individualisation par anticipation du BP 2018 sur le programme 2221 F « Coopération internationale ».

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 28 mars 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JGT', written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'.

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La délibération n° 17/012 AC de l'Assemblée de Corse autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère Exécutive en charge des affaires européennes et internationales à signer tous les accords de coopération et déclarations découlant de la mise en œuvre de sa politique européenne et internationale en date du 26 janvier 2017, annonçait un déplacement officiel du président du Conseil Exécutif de Corse accompagné d'une délégation en Pennsylvanie pour rencontrer les autorités de Paoli City dans le cadre de la célébration des 50 ans d'amitié et de filiation Corso-Américaine.

Pour des raisons de calendrier et de contraintes budgétaires, ce déplacement avait été remis à une date ultérieure.

Pour marquer tout de même les 210 ans de la mort de Pasquale Paoli, les autorités de Paoli City ont été invitées en Corse les 24 et 25 avril derniers. A l'issue de ces journées d'échanges très riches, il a été convenu de programmer la visite retour en 2018.

Les conditions de ce déplacement étant aujourd'hui réunies, nous avons contacté M. Ed AUBLE, ancien Président de Paoli Business & Professional Association (PBPA) représentant les autorités de Paoli City pour lui annoncer que nous serions présents lors de la célébration de l'anniversaire de Pascal Paoli les 4, 5 et 6 avril prochains en Pennsylvanie.

### 1. Information sur le déplacement

#### Le programme

Prévu sur deux journées, le programme provisoire se décompose comme suit :

#### **Mercredi 4 avril 2018**

- Arrivée à Philadelphie aux environs de 13h (départ Paris CDG 10h30) - accueil à l'aéroport et transport à l'hôtel assuré par la PBPA
- 17h30/19h00 : Accueil de la délégation et réception à Paoli City par les membres de la PBPA, de la communauté de Paoli et des invités de la diaspora Corse aux Etats-Unis (présentation de la création d'une antenne à Philadelphie d'une association Corse/USA) en présence du Consul Honoraire de France
- 19h30/21h00 : Dîner en compagnie de membres de la PBPA et des invités de la diaspora pour le « General Paoli's Birthday ».

#### **Jeudi 5 avril 2018**

- 9h00/11h45 : Réunion « leaders », mise en relation avec des professionnels de la Paoli Business lors d'une conférence :
  - Ouverture de la conférence par George Steinmetz, président de la PBPA
  - Présentation de la délégation corse par Ed Auble

- Allocation du Président du Conseil Exécutif de Corse et de Marie-Antoinette Maupertuis, Conseillère exécutive en charge des affaires internationales, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse
- 12h : Déjeuner
- 15h30/19h30 : Accueil au Lafayette College, Easton PA par la Présidente Alyson Byerly, Diane Show conservatrice des Collections Lafayette et Anna O. Duhl du département français
  - Présentation de l'exposition sur Pasquale Paoli par Josepha Giacometti, Conseillère Exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine et par Francis Beretti. Cette exposition sera ensuite offerte au Lafayette College par la Collectivité de Corse
  - Conférence du Président Gilles Simeoni sur la Corse contemporaine, sa place en Méditerranée, son projet pour la Corse et le processus de réforme constitutionnel engagé
  - Rencontre avec des étudiants et des directeurs de départements susceptibles de développer des liens avec l'Université de Corse
- 20h : Dîner/Bufferet avec la Présidente du Lafayette College et différents membres du conseil d'administration

### **Vendredi 6 avril 2018**

- 9h00/12h00 : Visite des sites historiques de Philadelphie (Liberty hall, Grande Loge de Philadelphie) et déjeuner sur place
- 13h30/16h00 : Accueil de la Délégation au National Constitution Center pour la présentation de la Constitution de Corse suivie d'une visite et d'une rencontre avec le Président du NCC, Mr Jeffrey Rosen
- 20h30 : Vol pour retour Paris (arrivée en Corse le samedi 7 avril dans la journée).

### La composition de la délégation

L'invitation des autorités de Paoli City concernait initialement uniquement le Président du Conseil Exécutif de Corse, or j'ai souhaité que nous puissions étendre cette délégation à la Conseillère exécutive en charge des relations internationales, à la Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine, au Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse, au Président de l'Assemblée de Corse et aux présidents des groupes à l'Assemblée de Corse. En effet, dans le processus de révision constitutionnelle que nous sommes en train de vivre et d'écrire, il m'a semblé important de rappeler que la Corse a été la première Nation au monde à se doter d'une constitution et que celle-ci a, sans conteste, servi de référence à l'élaboration de la Constitution des Etats-Unis. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que notre délégation soit élargie aux membres de cette assemblée pour partager ce temps mémoriel important et porteur d'enseignements et de sens dans les débats actuels et à venir sur le statut de la Corse.

## **2. Autorisation de prise en charge des frais de déplacements de deux intervenants extérieurs**

Cette action de coopération internationale initiée il y a deux ans, a été permise grâce à la forte implication de Mme Catherine Sorba, auteur, réalisatrice et M. Francis Beretti agrégé d'anglais et professeur des Universités qui ont fait le lien avec les autorités de Paoli City. Ils ont en effet permis leur venue l'année dernière et contribué à l'animation de la conférence sur « Paoli, une autre histoire de la Corse, une autre histoire de l'Amérique ». Ils travaillent depuis, en étroite concertation avec nous pour permettre la réalisation de cet échange renforcé avec la Pennsylvanie.

Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacements de ces deux intervenants extérieurs :

- Les billets d'avion aller-retour (Paris-Philadelphie) soit un montant total estimé entre **3 800 €** (en fonction des délais dans lesquels sont confirmées les réservations)
- Les frais d'hébergement pour un montant total évalué à environ **800 €** correspondant à deux nuits pour deux personnes.

Les frais de transfert, de restauration et de traduction sur place sont à la charge des autorités de Paoli City pour l'ensemble de la délégation.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**Accusé de réception**

**Objet** INFORMATION RELATIVE AU DEPLACEMENT A PAOLI CITY EN PENNSYLVANIE LES 4, 5 ET 6 AVRIL 2018 ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT ET BILLETS DE VOL DES DEUX CONFERENCIERS INTERVENANT LORS DE CE DEPLACEMENT

**Identifiant acte** 02A-200076958-20180328-07266-AU

**Identifiant interne** 07266

**Date de réception par la préfecture** 6 avril 2018

**Nombre d'annexes** 0

**Date de l'acte** 28 mars 2018

**Code nature de l'acte** 6

**Classification** 7.1.4

[Fermer](#)